

ZINSWILLER
Été 2025



Zins infos

Bulletin Municipal

Mot du Maire

Zinswilleroises, Zinswillerois,



Tous les ans, à la fin du premier semestre, les bénévoles du fleurissement se consacrent à l'embellissement du village bien aidés par la préparation, au préalable, des parterres par nos agents communaux. Un grand **MERCI** à tous.

De nombreux visiteurs prennent en photos les diverses réalisations, ce qui atteste de la qualité du travail fourni.

Les beaux jours à venir nous incitent à organiser des fêtes en famille ou entre amis et connaissances. Je compte sur votre compréhension pour que ces rencontres se fassent dans le respect mutuel de voisinage.

La commune s'est dotée d'un tracteur équipé d'un système pour arracher l'herbe entre le trottoir et le fil d'eau, sur le domaine public. Cette acquisition ne dispense pas les riverains de nettoyer devant leur propriété.

Je vous invite à participer aux festivités de la fête de la commune, le 13 juillet à 18h30 au mémorial pour le dépôt de la gerbe, puis à la salle des fêtes pour la soirée dansante organisée par l'Union des Associations. Le traditionnel feu d'artifice sera tiré vers 23h.

A toutes et à tous, passez d'agréables vacances.

Amicalement,

Votre Maire,

Christophe WERNERT

Agenda – 3^{ème} trimestre 2025



13 juillet

Commémoration de la fête nationale : Dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts à 18h30, puis défilé vers la salle des fêtes, discours et bal avec feu d'artifice. Cordiale invitation à tous.

2 août

Soirée tartes flambées et pizzas organisée par les Paroisses catholique et protestante, sur place ou à emporter, à partir de 17h30 à la salle des fêtes.

20 septembre

Marché aux puces, route de Gumbrechtshoffen de 10h à 18h.

Fête de la tarte flambée à partir de 18h et soirée dansante avec l'orchestre « Santa Lucia ».





BIENVENUE

Nouveaux arrivants

- BOGNITSCHOFF Yannick au 38 rue d'Uhrwiller
- FINITZER Cathy et Pierre au 12 rue d'Uhrwiller
- PHILIPS Sarah, LAMBERT Joey, RAICHLE Romain et Rosie au 52 rue d'Uhrwiller

Mariages

- SCHWARTZ Loïc et FERNANDES Mireille le 28 juin 2025
- WALD Aurélien et KAUFFMANN Diana le 28 juin 2025

Décès

- BIESSER Suzanne le 21 mars 2025 (86 ans)
- ZWIEBEL Catherine le 25 mars 2025 (71 ans)
- HEITZ Germain le 18 mai 2025 (66 ans)

Anniversaires des personnes âgées de 70 ans et plus

3^{ème} trimestre 2025

Juillet

01	M. HARTER Gilbert	75 ans
07	Mme BEUVELET Marie-Rose née MACHI	93 ans
08	Mme CHRISTMANN Michèle née ROHFRTSCH	73 ans
12	Mme DEMATTE Marie-Paule	73 ans
13	Mme SCHOENEWALD Liliane née MATHIA	75 ans
14	Mme DAENTZER Violetta née MULLER	71 ans
16	M. BUEB André	74 ans
17	M. CHRISTMANN Martin	81 ans
17	Mme WOLF Marie-France née ZILLIOX	72 ans

Août

09	Mme BAPST Jasmine	72 ans
20	Mme ROESSLER Francine née MECKES	71 ans
20	M. WOLF Henri	74 ans
25	Mme KREBS Christiane	73 ans
25	M. RISER Daniel	70 ans
27	Mme HOLZMANN Elise née MULLER	93 ans

Septembre

02	Mme BUND Maria née KAYSER	75 ans
04	Mme ISENMANN Marie née GANDER	96 ans
06	Mme LANG Anne née DUSCH	93 ans
09	Mme BERNHARDT Chantal née BARTHEL	75 ans
13	M. SCHNEIDER Mario	70 ans
15	M. STEINMETZ Jean-Paul	87 ans
23	M. MEYER Alphonse	76 ans
27	Mme HAMMANN Madeleine née SCHMITT	81 ans



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Les 80 ans de Monique PFEIFFER



Monique PFEIFFER, née GAST le 8 avril à Zinswiller, a fêté ses 80 ans. Elle s'est mariée le 3 mai 1963 avec Lucien PFEIFFER.

De leur union sont nés 4 enfants : Dominique (décédé), Nadia, Jean-Luc (décédé) et Marie-Noëlle. 10 petits enfants et 5 arrière-petits-enfants sont venus agrandir le cercle familial.

Monique a travaillé chez SALAMANDER puis chez BOEHLI avant de se consacrer à l'éducation de ses enfants. De santé fragile, elle est alitée depuis plusieurs mois chez sa fille Marie-Noëlle.

Le jour de son anniversaire, elle a eu la visite du maire Christophe WERNERT et de l'adjointe Véronique JUNG qui lui ont transmis les félicitations de la municipalité et remis les cadeaux d'usage.





Cérémonie du 8 mai



Une foule nombreuse était présente sur la place des Incorporés de Force pour la commémoration de la Victoire du 8 mai 1945. Suite à la lecture du message du ministre des armées, le maire Christophe WERNERT, le Commandant Cédric et le maire Honoraire Alphonse MEYER ont procédé au dépôt de gerbe devant le mémorial.



L'entente musicale d'Oberbronn-Zinswiller, dirigée par la cheffe Juliette WENDLING, a joué la « Marseillaise » puis les enfants de l'école primaire, sous la direction de Mme BERTHEREAU assistée par M. FOUGEROUX, ont régalé l'auditoire par un tour de chants.

Pour le 80^{ème} anniversaire de la Libération, Mmes Nancy LEWIS et Sandy METZ, filles du 1^{er} lieutenant Henry C. LEWIS Jr., pilote du bombardier B-24-J, ont envoyé depuis les Etats-Unis une plaque en bois destinée aux villageois de Zinswiller en remerciement pour les honneurs annuels rendus à l'équipage du Bombardier.



Dans le courrier joint au colis, M. Kenneth CRAWFORT, responsable des recherches en 1998, exprimait le désir que le texte gravé sur la plaque soit lu lors de la cérémonie, chose faite par le 1^{er} adjoint M. Sébastien DOMERACKI.

Une lettre de remerciement ainsi que des photos prises lors de la commémoration seront envoyées à M. CRAWFORT, par le biais de M. Bernard HUNTZINGER, pour faire suivre aux enfants du pilote.



Fleurissement communal

Les 24 et 31 mai derniers, une vingtaine de bénévoles a embelli le village avec la mise en place des jardinières et la plantation des parterres. Après l'effort, un peu de réconfort avec un moment convivial pour clore cette activité.

Merci aux différentes personnes qui se sont investies pour rendre notre cadre de vie plus agréable.



Salon « Un Temps pour Soi »

Nous adressons nos plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à faire de cette édition un moment exceptionnel. Votre présence, votre engagement et votre énergie ont fait briller le Salon « Un Temps pour Soi » d'une lumière particulière. Un grand merci à nos merveilleux exposants, aux associations qui ont partagé leurs passionnantes expositions, ainsi qu'au comité Miss Alsace Beauté pour leur passage enchanteur.

Nous sommes profondément reconnaissants envers la municipalité de Zinswiller pour son soutien indéfectible, permettant à cet évènement de prendre vie et d'offrir à chacun des instants précieux.

N'oublions jamais l'importance de nous occuper de nous, malgré les aléas économiques et familiaux.

Ensemble, nous avons vécu des moments remplis de belles émotions et de partages inspirants. Que cette énergie continue à nous porter, et rendez-vous l'année prochaine pour d'autres instants.

L'équipe de l'Association JEM'ALTERA67



Eclairage public Remerciements

Fin avril, l'Entreprise PAUTLER de Mertzwiller a mis la touche finale pour le passage en « led » de l'éclairage public sur l'ensemble du parc communal.

Le financement de ces travaux a été le suivant :

	Partenaire	Dépense	Recette	
Mise en leds de la Grand'Rue en 2023	PAUTLER	6 183.36 €		
Acompte 2023 Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)	ETAT		12 000.00 €	13%
Mise en leds du restant de la Commune en 2025	PAUTLER	83 665.68 €		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	ES services énergétiques	5 113.20 €		
Solde à percevoir de la DETR	ETAT		28 000.00 €	29%
Aide à percevoir de la CEA (fonds de solidarité territoriale)	CEA		9 000.00 €	9%
Prime CEE à percevoir par convention avec Electricité de Strasbourg	ES		4 278.00 €	5%
Sous-total		94 962.24 €	53 278.00 €	
Autofinancement communal			41 684.24 €	44%
Total		94 962.24 €	94 962.24 €	100%

Nos plus vifs remerciements aux partenaires financiers et à leurs représentants pour l'aide apportée à la concrétisation de ce projet.



A titre d'information, la dépense moyenne annuelle en électricité consacrée à l'éclairage public se monte actuellement à 11.471,91 € (moyenne de 2021 à 2024 inclus) et l'économie recherchée par ces travaux est de 66 % en énergie et de 2,682 tonnes de CO².

Collecte solidaire de fruits

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes souhaiterait organiser des collectes solidaires de fruits, **réalisées par et pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale intercommunale « La Fraternelle » de Gundershoffen**. En fonction des quantités collectées, une partie des récoltes sera cuisinée à l'épicerie lors d'ateliers pédagogiques, envoyée à la banque alimentaire ou simplement consommée telle quelle.

Dans cette perspective, la **Communauté de communes recherche des propriétaires de vergers** qui autoriseraient l'organisation d'une cueillette totale ou partielle de leurs arbres fruitiers. **Tous les fruits sont recherchés.**

Si vous êtes propriétaire d'un verger et que vous souhaitez participer à cette opération et/ou si vous avez des questions, merci de contacter la Communauté de Communes par téléphone au 03 88 05 86 86 ou par mail à l'adresse contact@ccpaysniederbronn.fr.



Animation autour de l'étang...



Le dimanche 25 mai, sous un soleil radieux, 16 équipes de 5 pêcheurs ont participé au concours de pêche inter-sociétés qui a eu lieu à l'étang de pêche sis route de Baerenthal. Le Président, Claude KRISCH les a accueillis sous son nouveau chapiteau récemment installé.

L'APP de Zinswiller avait procédé à une immersion de 300 kg de truites dont 50 kg de grandes truites à l'occasion de cette journée.

A midi, les pêcheurs et leurs familles ont pu se retrouver autour d'une table pour raconter leurs exploits de pêcheur. L'après-midi s'est poursuivie avec 2 nouvelles rondes après une seconde immersion de truites effectuée à 11 h 45.

Pour clôturer la journée de pêche, les membres de l'APP de Zinswiller ont proposé la traditionnelle tarte flambée appréciée par les personnes présentes.

Grâce aux nombreux bénévoles et surtout aux jeunes recrues, la journée fut une réussite !



9^{ème} marche gourmande de la vallée de la Zinsel



Dimanche 8 juin a eu lieu la traditionnelle marche gourmande organisée par l'Union des Associations. Le thème : le tour de France des Régions.

Sur un parcours de près de 10 km, environ 270 « marcheurs » se sont élancés de la salle des fêtes pour rejoindre les différents stands. Ils ont pu visiter la Provence pour l'apéritif, l'Alsace pour l'entrée, la Bourgogne pour le

plat de résistance puis ils ont fait honneur à la Haute-Savoie pour le fromage, suivi par le traditionnel café/gâteau de retour à la salle.

Dans la soirée, de délicieuses tartes flambées étaient proposées, tandis que DJ MICKA mettait de l'ambiance jusque tard dans la soirée.



Plan Canicule

Actif du 1^{er} juin au 15 septembre, le Plan Canicule consiste à s'assurer du bien-être des personnes isolées et vulnérables durant les périodes de fortes chaleurs. La commune invite les personnes concernées, qui le souhaitent, à remettre le coupon réponse ci-dessous à la mairie ou à s'inscrire par mail mairie@zinswiller.com en précisant : nom-prénom-date de naissance-adresse. Un registre nominatif « Canicule 2025 » sera ouvert pour cette action.

Coupon-réponse Nom _____ Prénom _____
Né(e) le ____ / ____ / ____ Téléphone _____



Fermeture de la bibliothèque

- 7 juillet au 14 juillet
- 4 août au 30 août

Fermeture de la mairie

- 14 juillet au 20 juillet
- 11 août au 19 août



Appel à candidature

La Commune sera concernée par le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026. La Commune recherche donc 2 agents recenseurs qui seront formés par l'INSEE début janvier 2026 et rémunérés selon les taux définis au niveau national. Le profil recherché est le suivant : discret, disponible en soirée et week-end, ordonné, consciencieux et rigoureux. Ces deux emplois s'adressent prioritairement à des personnes retraitées, sans emploi ou à des étudiants. Les personnes recrutées seront tenues au secret des informations collectées et seront encadrées par un coordonnateur communal (secrétaire général de mairie).

Les candidatures sont à faire parvenir à la mairie de ZINSWILLER : CV et lettre manuscrite de motivation.



**MARCHE
BLANCHE**

LE 5 JUILLET 2025

REJOIGNEZ-NOUS !

RDV À 9H. DÉPART À 10H
DEVANT L'USINE DE DIETRICH
57 RUE DE LA GARE À MERTZWILLER

**TOUS CONCERNÉS !
SAUVONS L'USINE DE DIETRICH
ET NOS COMMERCES LOCAUX**

 Soutenez nos actions
et sauvons
nos emplois



**Rendez-vous
trimestriel des aînés**

Conférence et atelier animés par **Caroline BOQUEL**
Bouger pour soulager les petits maux du quotidien

Jeudi 10 juillet 2025 à 14h
Salle communale de Mietesheim

MOUVEMENTS **ACTIVITÉ** **DOULEURS**

Un moment de convivialité sera proposé lors de la rencontre.

Inscriptions et informations :
 delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr
 07 57 01 51 26
www.ccpaysniederbronn.fr

 Pays de
Niederbronn-
les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOIRÉE

**TARTES FLAMBÉES
ET PIZZAS**

CUITES AU FEU DE BOIS

À PARTIR DE 17:30
SUR PLACE ou À EMPORTER

Organisée par la Paroisse protestante de Zinswiller-Oberbronn
et la Paroisse catholique de Zinswiller

SAMEDI 2 AOÛT 2025
SALLE DES FÊTES DE ZINSWILLER

Animation musicale ~ Buvette



Réervations souhaitées pour le lundi 21 juillet auprès de :
Frédérique BRISBOIS (06 87 08 24 70)
Suzanne HEILIG (07 84 92 33 84)
Martine HAETTEL (06 25 86 24 25)

Organisé par l'Union des Associations de Zinswiller

MARCHE AUX PUCES

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

2025 ZINSWILLER

De 10h à 18h

Petite restauration et Buvette

10 € Les 4 ML

10 € Les 4 ML supplémentaires

Inscription avant le 13 septembre 2025
Renseignements et inscription
06.08.67.65.88

A PARTIR DE 18 H
FÊTE DE LA TARTE FLAMBÉE AVEC LES :

SANTA LUCIA

Impriez par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



Le relevé des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau se fera cette année au courant du mois de septembre avec envoi des factures en octobre 2025. Les index seront ajustés afin de correspondre à une année pleine de consommation.

Pour mémoire, les tarifs 2025 sont les suivants :

Eau	1,30 € / m3
Abonnement	30 € par compteur
Assainissement	2,50 € / m3
Redevances pour le compte de l'agence de l'eau :	
Redevance sur la consommation d'eau	0,39 € / m3
Redevance pour prélèvement de l'eau	0,0832 €/m3
Redevance pour performance des réseaux d'eau	0,066 €/m3
Redevance pour performance des réseaux d'assainissement	0,138 €/m3



Malgré une situation financière contrainte, le Conseil municipal n'a pas augmenté la redevance eau (inchangée depuis 2021) et n'a pas opté pour la TVA ce qui aurait induit une augmentation du coût pour les usagers. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que dès 2026 et le transfert des compétences eau et assainissement au SDEA, la TVA s'appliquera de plein droit (voir www.sdea.fr).

L'échéance des factures 2025 sera fixée au 30 novembre 2025 afin de permettre un transfert effectif du service au SDEA. Les usagers sont priés de bien vouloir respecter cette échéance pour le paiement de leur facture ce qui leur permettra aussi d'échapper à d'éventuelles majorations.

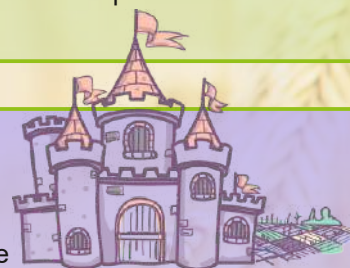
Vous pouvez d'ores et déjà estimer le prix à payer en procédant de la manière suivante :

Relevé de votre compteur – relevé figurant sur votre facture 2024 = volume facturé.

Volume facturé X 4,48 € + 30 € = prix à payer (il convient d'ajuster le volume facturé pour qu'il corresponde à une année complète).

VOYAGER dans le passé de Zinswiller....

Protestations des habitants de Zinswiller



Comme de nos jours, les injustices mènent à des protestations. Ce fut déjà le cas en l'année 1727 lorsque les hausses abusives des impôts mirent les habitants de Zinswiller en effervescence. La querelle naît lorsque les Nobles augmentent les différentes taxes en particulier sur le bois de chauffage (Klafterholzgeld en allemand ; 1 Klafter = 2,2m³), la dîme (Frongeld en allemand), droit de filage (Spinngeld en allemand)

Les citoyens de Zinswiller décidèrent dès lors d'un seul homme de refuser le paiement. A cela, Messieurs LUFFT et ZINSNER percepteurs des seigneuries d'Oberbronn et de Niederbronn portèrent plainte contre les citoyens de Zinswiller devant le tribunal du bailliage. Cette juridiction condamna le 10 janvier 1727 les habitants de Zinswiller au paiement des arriérés de taxes à partir de 1725. L'huissier LIPS de la seigneurie d'Oberbronn fut chargé de recouvrer les fonds. A cet effet, il se rendit les 27 et 28 février à Zinswiller accompagné du témoin Léonard HEILER pour voir le dirigeant Barthel BREINER, le maire Nicolas METZGER ainsi que chaque contribuable redevable d'impôts. Comme ils se virent confrontés à un refus unanime de payer, l'huissier de justice décida la saisie de : bétail, mobilier, vaisselle, marmites en cuivre et en fer, articles de literie et habits en laine neufs et usagés. La menace planait que si les montants d'impôts dus n'étaient pas payés dans les 8 jours, les objets et animaux saisis seraient proposés aux enchères lors d'un prochain marché. Entretemps, les objets rassemblés furent entreposés dans l'auberge « ZUR KRONE » (à la couronne devenue par après l'auberge au bœuf noir et tenue pendant plusieurs décennies par les familles JUND et WEIL) sous la surveillance de l'aubergiste Hans LANG nommé pour les besoins, commissaire. Un inventaire a été dressé et contresigné par le dirigeant Barthel BREINER, le maire Nicolas METZGER et le témoin Léonard HEILER.

Des émeutes et actes de violence purent être évités que grâce à l'intervention du dirigeant et du maire. Le dirigeant appela tous les hommes de la commune à se réunir en sonnant la cloche du village pour protester contre l'arbitrage de la seigneurie à augmenter sans cesse les taxes alors que les seuils étaient fixés par le décret royal du 4 avril 1683. On rédigea une lettre de protestation en spécifiant que l'origine du refus de paiement et des saisies qui ont suivi ne reposent que sur le fait d'augmentations anti-conventionnelles des taxes. La résolution fut signée par le dirigeant et le maire et par les échevins Peter BAUMANN et Johann Michel KÜSTER et envoyée en express au tribunal de Strasbourg. ...

VOYAGER dans le passé de Zinswiller.... (Suite)



Les avocats LEVASSEUR et HUMBOURG affiliés à ce tribunal ont conseillé, après avoir pris connaissance du bien-fondé des faits, de demander l'autorisation de porter cette affaire devant la justice. La requête a été adressée à Monseigneur DE HARLY, chevalier, conseiller d'état, police judiciaire et intendant financier de l'Alsace à Strasbourg.

Les principales revendications portèrent sur les attelages ; le percepteur LUFFT demanda à chaque paysan utilisant 4 bêtes devant sa charrue à verser annuellement 24 Gulden au lieu des 15 requis jusqu'alors. Les paysans déclarent que ce n'est pas un signe de richesse ou un luxe mais une nécessité absolue d'atteler 4 bêtes de trait et même parfois 6 pour maîtriser les sols lourds et arides ce que les seigneurs avaient toujours reconnus jusqu'à ce jour. Contrairement au décret royal du 4 avril 1683 les journaliers devaient payer à partir de maintenant 6 Gulden au lieu de 5 précédemment. Par ailleurs, on se rebella contre la taxe sur le bois de chauffage et la taxe sur le droit de filage. Finalement on se plaignit contre l'augmentation d'une redevance payable au comptant. Cette taxe devait couvrir les frais de préparation et de transport du bois de chauffage de la seigneurie.

L'autorisation de faire appel à une décision de justice antérieure a été acceptée. Le 27 mars, M. Nicolas RUQUET, huissier de justice à Bouxwiller a reçu l'ordre de convoquer le seigneur d'Oberbronn à se rendre le 2 avril à Bouxwiller à la ferme de M. Bernard MULLER ce dernier agissant comme caution pour la commune de Zinswiller. RUQUET se rendit en compagnie de Jacob LIPS et de Philippe KIRSCH dans la maison de MM. LUFFT et ZINSNER, percepteurs seigneuriaux. En leur absence, il pria les épouses à leur remettre la convocation. M. Bernard MULLER qui s'est proposé comme caution pour Zinswiller a été reconnu officiellement le 2 avril en tant que tel par le tribunal de Bouxwiller en présence de MM. LUFFT et ZINSNER.

Au même moment, les saisies ont été levées. Dès que la nouvelle s'est propagée dans le village, les habitants affluèrent à l'auberge « Zur Krone » pour récupérer les objets saisis. Une liesse s'empara de la population pour fêter ce premier succès.

Les esprits se calmèrent progressivement et le procès prit son cours et finit par la condamnation du Baron de SINCLAIR. Ce Baron, copropriétaire des seigneuries d'Oberbronn et de Niederbronn et chambellan du roi de Pologne fut condamné à verser une indemnisation aux habitants de Zinswiller et à porter les frais de procès. M. Bernard MULLER a été relevé de sa fonction de caution.

L'accusé et condamné Baron de SINCLAIR refusa cependant le jugement. Conscient de son innocence, il n'a pas assisté aux délibérations et n'envoya pas d'émissaire. Sur les conseils de son avocat Maître CALLOT, il fit appel argumentant que l'invitation à paraître devant le tribunal n'était pas conforme aux règles en vigueur et demanda par la même l'annulation de la condamnation.

Le 24 avril 1727, le jugement a été publié et M. RUQUET a été invité à se justifier devant le tribunal de Colmar sur les modalités de la remise de la convocation à M. le Baron.

Par décision de justice du 18 septembre, le tribunal reconnut que la convocation était règlementaire et acceptable. Le Baron réussit cependant à faire traîner la procédure pendant des années. Le verdict définitif ne fut prononcé que le 8 janvier 1745 par le tribunal d'Alsace de Colmar. Il fut condamné à verser au maire et aux habitants de Zinswiller comme indemnité la somme 92 livres, 13 sols et 3 deniers. L'huissier de justice devait veiller au respect de la sentence.

Le déclenchement de la grande révolution française de 1789 amena plusieurs changements dans la vie communale. Les comtés furent supprimés et le pays fut divisé en départements et arrondissements. La commune de Zinswiller fut affectée à l'arrondissement de Wissembourg. L'Etat Civil (service de la personne) fut instauré. A partir de ce jour les registres des naissances, mariages et décès sont tenus par la mairie et plus par l'église comme jusqu'alors. Le maire (bourgmestre) devint en même temps Officier de l'Etat Civil.

Malheureusement, les registres tenus par l'église à ce moment ne sont plus disponibles. En ces temps les habitants subirent maints désagréments surtout au niveau religieux, le curé Eloge SCHNEIDER (moine allemand révolutionnaire) en tant que prêtre assermenté et impopulaire dans toute l'Alsace administra pendant quelque temps la paroisse d'Oberbronn et sa filiale Zinswiller. Celui-ci comme ceux qui précédèrent et suivirent également reconnus comme renégats furent rejetés par les croyants. Les messes présidées par des prêtres non assermentés ne pouvaient être célébrées que dans le secret. Plusieurs événements de 1791 concernant des curés et pasteurs sont répertoriés dans le livre des délibérations de la commune d'Oberbronn.

Marcel KREBS

Directeur de la publication et de la rédaction : Christophe WERNERT - Comité de rédaction : Sandrine AVRIL - Mireille FERNANDES - Doris GLAD

Mairie de ZINSWILLER 67110 - 03.88.09.05.51 - Email : mairie@zinswiller.com

Graphisme et mise en page : CYBERZINS - 03.88.09.95.54 - www.cyberzins.fr - crédit photo : pixabay.com.

Impression : PARMENTIER IMPRIMEURS - Date de parution : juin 2025 - Tirage 380 exemplaires - dépôt légal dès parution
Exemplaire gratuit - Prochaine parution : fin septembre 2025.

ISSN 2969-1095 (imprimé)

